

LA CLEF DU CABINET

DES

PRINCES DE L'EUROPE,

Ou, Recueil Historique & Politique
sur les matieres du tems.

Mars 1741.

ARTICLE I.

*Suite de l'Article d'ALLEMAGNE,
du mois dernier.*

I. **L**A seconde partie des Remarques de la Cour de Baviere par raport à ses prétentions sur la succession du feu Empereur Charles VI. de glorieuse mémoire, est, comme nous l'avons dit, aussi ample que la premiere; mais toute la substance s'en réduit aux sept points que voici; sçavoir:

1. Que l'Empereur, en invitant les Electeurs de Cologne & de Baviere à acceder au Traité de Vienne du 30. Avril 1725., avoit déclaré, « que ce Traité ne contenoit que ce qui est » déjà contenu & stipulé d'une maniere solem- » nelle dans les Traités d'Utrecht, de Bade, & » de Londres; & dans les pactes de mariage de » l'Electrice de Baviere. »

2. Que dans le Decret de commission du 18. Octobre 1731. par lequel la Garantie de la

*Fin de l'Ex-
position de
l'Electeur de
Baviere sur
la succession
Autrichien-
ne.*